Le débat budgétaire à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Cela ne signifie nullement qu'on veuille entreprendre une lutte contre le Gouvernement, mais le fait que la droite et l'extrême gauche se soient applaudis réciproquement pour manifester contre la procédure rapide du vote du budget, indique que M. Daladier rencontrera des difficultés au cours des discussions des interpellations prévues pour le début de janvier. Il ne faut, cependant, rien exagérer.

Dans les couloirs, où les conversations étaient très animées, on n'allait pas jusqu'à mettre en jeu la vie du ministère. On se contentait d'affirmer qu'il n'était pas dans les traditions du Parlement d'agir avec tant de précipitation. On allait même jusqu'à dire que le rôle de nos élus était de plus en plus diminué et que le pays ne comprendrait pas que ses représentants soient mis trop souvent devant le fait accompli. Ce ne sont là, évidemment, que des propos de couloirs qui, en définitive, ne portent pas à conséquence, mais qui trahissent, malgré tout, un mécontentement qui peut gêner l'action gouvernementale dans un avenir *plus ou moins rapproché*. D'ailleurs, tout se passa très bien. La Chambre finit par adopter les vues du Gouvernement et ce fut dans un climat revenu au beau que commença la discussion du projet de budget.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS a limité à 66 heures la durée du débat budgétaire

Paris, 15. — A la Conférence des Présidents des groupes, convoquée ce matin pour organiser le débat budgétaire, M. Paul Reynaud a présenté au nom du Gouvernement des propositions pour faire aboutir la discussion dans la nuit de jeudi à vendredi prochain, vers 4 h. du matin. Les horaires sont ainsi prévus : Aujourd'hui, deux séances de 17 à 19 h. et de 21 h. à minuit.

Demain vendredi : 3 séances de 9 h. à 12 h. ; de 15 à 19 heures et de 21 h. à minuit.

Samedi : Séances seulement le matin et l'après-midi.

Lundi, mardi, mercredi : 3 séances comme demain.

Jeudi : 3 séances également, celle de la nuit étant prolongée jusqu'à épuisement du débat.

Le total des heures de discussion s'élève ainsi à 66. Sur ce totol, 36 ont été affectés aux discussions générales précédant le vote des budgets particuliers des dépenses 12 à la discussion de la loi de Finances, 6 aux exposés du Président et des rapporteurs de la Commission, 6 aux déclarations du Gouvernement, 6 enfin, aux explications de votes et scrutins.

Les groupes politiques répartiront entre leurs membres qui désirent intervenir dans le débat le temps qui a été donné à chacun d'eux proportionnellement à son effectif, aussi bien pour les discussions générales des budgets particuliers, que pour celle de la loi de finances.

M. Reynaud a demandé qu'il n'y ait pas de discussion générale des Budgets des Affaires étrangères, des Colonies, de l'Agriculture, de la Défense Nationale et du Travail, car le Gouvernement se propose de réserver à la rentrée de janvier plusieurs séances à la discussion des interpellations sur ces divers sujets.

M. Baréty a obtenu que la discussion du budget des Affaires Etrangères fut précédée d'une déclaration du Gouvernement sur la politique extérieure.

D'autre part, il a été convenu que la discussion des interpellations s'engagerait à la rentrée en commençant par celles qui concernent la politique extérieure. Les séances du matin seraient cependant consacrées à la discussion des textes considérés comme urgents.

MM. Louis Marin et Duclos ont présenté des objections au sujet de la limitation du débat.

M. Reynaud a répondu que le Gouvernement estimait indispensable le vote du Budget en équilibre avant la fin de la session. Ses propositions ont été adoptées par la Conférence à l'unanimité moins les voix de MM. Marin et Duclos.

Des séances exceptionnelles pourraient être tenues dimanche

La Conférence des Présidents de groupes s'est ajournée à jeudi prochain sans avoir à prendre d'autre décision.

Toutefois, le cas ayant été évoqué où l'horaire établi dans la matinée ne serait pas exactement suivi pour la discussion budgétaire, la possibilité a été envisagée de tenir dimanche une ou deux séances exceptionnelles sur lesquelles l'assemblée aurait à se prononcer demain en fin de séance.

M. Pierre Michel, député des Côtes-du-Nord, a demandé à interpeller le ministre de l'Agriculture sur les conséquences résultant du décret-loi du 17 Juin pour les échangistes de blé contre pain ou farine.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

Paris, 15. — La séance de la Chambre a été ouverte, à 17 h. 05, sous la présidence de M. Herriot. Au banc du gouvernement, M. Paul Reynaud, M. Pomaret.

La Chambre adopte sans débat : le projet de loi tendant à mettre à la disposition du ministre de l'Air un nouveau contingent de croix de la Légion d'honneur en faveur des combattants volontaires de la guerre 1914-1918 : 3 croix de commandeur, 12 croix d'officier, 4 croix de chevalier ;

La proposition de loi de M. Quinson ayant pour objet la destruction des lapins de garenne ;

Le projet de loi portant modification de l'art. 59 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée ;

Ce projet est ainsi conçu : « L'article 59 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée est complété ainsi qu'il suit : **Tout homme du service auxiliaire, présent sous les drapeaux, pourra être présenté d'office devant une commission de réforme et, s'il y a été reconnu apte, être versé ou reversé dans le service armé par décision de cette commission** » ;

Le projet de loi tendant à ratifier le décret du 31 décembre 1937 portant relèvement des droits de douane afférents aux bobines servant à l'enroulement du film photographique ;

Le projet de loi tendant à ratifier le décret du 31 janvier 1938 portant modification de la tarification douanière du linge de table, etc. ;

Le projet de loi tendant : 1) à l'approbation des échanges de lettres du 28 décembre 1937 relatifs : a) à l'octroi, à l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'un contingent douanier de peaux de lapin à un droit réduit ; b) à l'admission en franchise d'un contingent d'écorces à tan d'origine luxembourgeoise ; 2) à la tarification du décret du 13 janvier 1938 relatif à la tarification d'un certain contingent de peaux de lapin teintes et lustrées ;

Le projet de loi tendant à ratifier le décret du 14 décembre 1937 portant modification de la tarification douanière de divers produits textiles ; le projet de loi tendant à ratifier le décret du 14 décembre 1937 concernant la tarification douanière des tissus imitation fourrure à envers caoutchouté ; le projet de loi tendant à ratifier le décret du 3 décembre 1937 qui a modifié la tarification douanière de certains articles en fer, en acier ou en tôle noire non dénommés ; le projet de loi tendant à ratifier le décret du 24 octobre 1937, qui a modifié le taux des droits de sortie afférents à certaines catégories d'os bruts de bétail ;

Le projet de loi tendant à ratifier le décret du 17 décembre 1937, qui a modifié la tarification douanière des tissus de soie et de rayonne ; le projet de loi tendant à ratifier le décret du 8 janvier 1938, qui a modifié la tarification douanière des boitiers de lampes électriques portatives, le projet de loi tendant à ratifier le décret du 13 janvier 1938 portant modification de la tarification douanière des cylindres ou planches en bois pour l'impression.

LA DISCUSSION DU BUDGET

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1939. MM. Daladier et Marchandeau s'asseyent au banc du Gouvernement. Le Président fait connaître à la Chambre les propositions de la Commission spéciale chargée de l'organisation de la discussion du budget.

M. BARETY

M. BARÉTY (Alpes-Maritimes), déclare qu'il ne peut consentir à la suppression de la discussion générale de certains budgets que sous certaines conditions.

M. BARÉTY demande que le ministre des Affaires étrangères fasse une déclaration à l'occasion de la discussion de son budget et que les interpellations visant la politique extérieure du gouvernement soient discutées en janvier. Il réclame en outre des explications sur la politique coloniale et sociale du gouvernement.

M. Prosper BLANC (Ain) proteste contre la suppression de la discussion générale du budget de l'Agriculture.

M. RENAUD Jean (Lot-et-Garonne) proteste également, au nom du groupe communiste, contre la méthode de travail imposée à la Chambre par le Gouvernement.

M. LOUIS MARIN

M. Louis MARIN (Meurthe-et-Moselle) : Avec la méthode préconisée on ne peut discuter sérieusement le budget. De telles méthodes ne relèvent pas la considération dont jouit le régime. (Applaudissements nombreux bancs).

La Chambre devrait d'autant moins renoncer à discuter le budget que les décrets-lois pour la première fois ne réalisent aucune économie. On a laissé ce soin à la Commission de la hache, on va discuter dans la nuit puisque les rapports particuliers ne seront pas distribués à temps.

M. Louis Marin demande que la Chambre siège samedi soir et dimanche toute la journée afin que chaque orateur ait la parole cinq minutes au lieu de trois minutes et demie (Exclamations).

M. DIGNAC (Gironde) rappelle que ses amis supportent ce régime depuis 1936. L'extrême-gauche a donc mauvaise grâce à parler comme elle le fait.

M. Dignac demande au Gouvernement de s'engager à instituer après janvier un débat sur la défense nationale et notamment sur notre défense aérienne (Applaudissements).

M. TIXIER-VIGNANCOUR (Basses-Pyrénées) (Féd. rép.) posera ultérieurement une question au Gouvernement pour savoir à quel moment on discutera le projet de réforme électorale.

M. PARMENTIER

M. PARMENTIER (Nord) (Féd. rép.) déclare que « les communistes devraient se taire puisqu'ils sont partisans du régime pro-russe, du régime de dictature».

M. Parmentier déplore alors que le régime parlementaire ne fonctionne plus normalement. Il proteste contre la méthode préconisée pour la discussion du budget, de telles méthodes sont de nature à ridiculiser le Parlement (Appl. dr. extr.-g.).

M. CADIO (Côtes-du-Nord) : La discussion du budget de l'Agriculture devrait être retardée jusqu'à mardi.

M. PAUL REYNAUD

M. Paul REYNAUD : Le Gouvernement demande à la Chambre de ratifier les propositions de la Commission qui ordonne le débat. Cette Commission estime que le budget doit être voté en temps utile. Je fais remarquer que la procédure anormale n'est cependant pas inusitée puisque nous prévoyons cette année 66 heures contre 61 l'année précédente.

Le Gouvernement est d'accord pour que dès la rentrée de janvier la Chambre discute les interpellations sur les affaires étrangères, les colonies, la défense nationale, l'agriculture et la politique sociale du Gouvernement.

LA PROPOSITION DE M. MARIN EST REPOUSSÉE

M. FUCHS (Haut-Rhin) estime que le fait d'abréger la discussion ne diminuera pas le prestige parlementaire, mais au contraire ne fera que l'accroître.

Le président met aux voix par scrutin la proposition de M. Louis Marin de faire siéger la Chambre samedi soir et dimanche toute la journée. La proposition de M. Louis Marin est mise aux voix. Le scrutin donne lieu à l'opération du pointage. La séance est suspendue à 18 heures.

La séance est reprise à 18 h. 30. Le président fait connaître le résultat du pointage du scrutin sur la proposition de M. Louis Marin. **Cette proposition est repoussée par 417 voix contre 170.**

Après le rejet de l'amendement de M. Louis Marin, **les propositions des présidents de groupes sont adoptées.**

LES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La Chambre, après avoir adopté les articles 31 ter et 37 bis de la loi de finances tendant à l'interdiction de créer des emplois nouveaux, aborde l'examen des crédits du ministère de la Justice.

M. RAUZY (Ardèche), socialiste, présente des observations sur les demandes de naturalisations.

M. COSTES (Seine), communiste, s'élève contre les condamnations à des peines correctionnelles d'ouvriers à la suite de l'évacuation des usines Renault, et d'autres ouvriers en province. Il demande l'amnistie de ces ouvriers condamnés.

M. ROULLEAUX-DUGAGE (Orne), demande une répression plus sérieuse et plus sévère de l'avortement par la création de brigades spéciales et par la sévère application de la loi.

M. BONNEVAY

M. BONNEVAY, rapporteur, répondant à M. Rauzy, rappelle que la commission des finances pour parer aux lenteurs des services de la naturalisation avait accordé des crédits pour renforcer le personnel.

MM. BADIE et FAUCHON protestent contre la suppression d'un certain nombre de justices de paix, qui pourrait faire croire que les populations agricoles sont sacrifiées

M. François MARTIN (Aveyron) déplore que les crédits affectés à la justice soient si peu importants. Il y a trop peu de magistrats dans certains départements.

M. PLICHON (Nord), demande que la compétence civile des justices de paix soit étendue.

L'ensemble du projet est adopté

M. MARCHANDEAU, ministre de la Justice, remercie le rapporteur d'avoir rendu hommage aux efforts faits pour améliorer le service des naturalisations.

« La loi sur les loyers ayant été votée, on ne s'expliquerait pas qu'elle ne fut pas appliquée. Pour les justices de paix, il y a des difficultés pour combler toutes les vacances. Les magistrats de province n'ont pas été sacrifiés. »

M. Marchandeau déclare qu'il se préoccupera d'améliorer le contrôle des établissements d'éducation surveillée.

L'ensemble des chapitres du budget de la justice sont adoptés.

LE BUDGET DE LA LÉGION D'HONNEUR EST ADOPTÉ ET LA SÉANCE SUSPENDUE

L'ordre du jour appelle le budget de la Légion d'honneur. M. Félix BRUN (Rhône), proteste contre le fait qu'on a retiré la Légion d'honneur à un mutilé condamné pour entraves à la liberté du travail.

Le budget de la Légion d'honneur est adopté.

La séance est suspendue à 20 h. et sera reprise à 22 heures.

Le rapport de M. Jammy Schmidt concernant le projet de budget de 1939

M. Jammy-Schmidt, rapporteur général, a fait distribuer aujourd'hui la partie de son rapport général consacré aux crédits du projet de budget de l'exercice 1939.

A l'issue des travaux de la Commission des Finances la balance entre les dépenses et les recettes s'établit ainsi qu'il suit : Recettes 66.145.999.688 ; Dépenses 66.121.084.745, soit un excédent des recettes sur les dépenses de 24.914.943 francs.

Le projet de budget du Gouvernement faisait apparaître un excédent de recettes de 28 millions, il ressort donc que les travaux de la Commission des finances de la Chambre ont conservé l'équilibre du budget, malgré quelques modifications qui ont été apportées aux prévisions de dépenses et aux évaluations de recettes, notamment pour atténuer la constribution nationale exceptionnelle de 2 % qui a été instituée par les décrets-lois du 12 novembre 1938.

LA COMMISSION D'ASSURANCE ET DE PRÉVOYANCE SOCIALE A ENTENDU UN EXPOSÉ SUR LA PROPOSITION DE M. DE SAINT-JUST CONCERNANT LE PRET AU MARIAGE

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre a approuvé l'accord sur l'assistance réciproque aux chômeurs conclu entre la France et le Luxembourg, ainsi que l'abrogation d'un article de loi sur les accidents du travail.

La Commission a entendu un exposé du rapport de M. Peissel sur la proposition de M. François de St-JUST, ayant pour objet l'institution du prêt au mariage, comportant des remises aux bénéficiaires à raison de survenance d'enfants et prévoyant le financement au moyen d'une compensation fournie par les célibataires et les ménages sans enfant.

Enfin, après audition des représentants de la Fédération nationale des travailleurs de l'Etat, une délégation a été chargée de se rendre auprès du Ministre du Travail pour appeler sa bienveillante attention sur la situation des travailleurs ayant fait l'objet de sanctions après la grève du 30 novembre.

Interdiction des appareils à sous

La commission de l'administration générale de la Chambre a adopté le rapport sur l'interdiction de l'installation dans les lieux publics, de tous appareils distributeurs fonctionnant un enjeu et reposant sur l'adresse ou le hasard, dit « appareils à sous »

La commission a décidé enfin d'inviter le gouvernement à déposer un projet de loi propre à venir en aide aux communes exceptionnellement malheureuses.

M. Caillaux a présidé le déjeuner du Syndicat des Quotidiens régionaux

« En cas de conflit, la France ne devrait avoir qu'un mot à dire à ses fils pour qu'ils se rassemblent tous autour d'elle », a-t-il déclaré notamment

Paris, 15. — M. Joseph Caillaux, président de la Commission des Finances du Sénat a présidé aujourd'hui le déjeuner du Syndicat des quotidiens régionaux donné en l'honneur des présidents des grandes commissions du Sénat et de la Chambre.

Au dessert, M. GAUBERT, président du Syndicat des quotidiens de province a remercié les parlementaires présents et a rendu hommage aux membres des Commissions parlementaires et à leur travail consciencieux parfois acharné, toujours obstiné et digne.

Puis, M. CAILLAUX a remercié les journaux de province de leur accueil et de la publicité qu'ils apportent aux travaux des commissions parlementaires. « Nous avons les uns et les autres, a-t-il dit en terminart, des devoirs à remplir, devoirs considérables vis-à-vis de notre pays qui veut garder son indépendance, ses moyens de vaincre, s'il était appelé à bien ne plaise, à vivre une nouvelle tourmente. Nous avons aussi un devoir malgré nos déchirements intérieurs qui est de rendre ces déchirements moins aigus afin qu'en cas de menace de conflit la France n'ait qu'un mot à dire à ses fils pour qu'ils se rassemblent tous autour d'elle ».

LE SÉNAT A RATIFIÉ LES ACCORDS AVEC LA SUISSE ET LE SIAM

La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. M. Gentin est au banc du gouvernement.

Le président indique qu'il est saisi d'une demande de discussion immédiate de deux projets de loi qui viennent d'être votés par la Chambre et qui visent à la ratification, le premier de la convention franco-suisse sur les doubles impositions, le second du traité de commerce et d'amitié conclu entre la France et le Siam. Conformément au règlement, la discussion ne pourra s'instituer que dans une heure.

M. Jeanneney déclare qu'il a été saisi d'une proposition de résolution de M. BORGEOT, demandant que soit complétée la loi du 15 août 1936 sur l'Office du blé en ce qui concerne la résorption des excédents.

La protection de l'économie nationale contre les monopoles étrangers de fait

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre tendant à assurer la protection de l'économie nationale contre l'institution de monopoles étrangers de fait.

M. LEFAS, rapporteur, pour avis de la commission de législation, fait observer que le vote de cette proposition s'impose et de façon urgente. Elle permettra notamment de mettre fin aux agissements d'une société étrangère fournissant des machines aux fabriques françaises de chaussures et qui par les contrats qu'elle impose exerce un véritable monopole de fait.

M. Jean BOSC, rapporteur de la commission du commerce, propose le renvoi à la semaine prochaine.

Après une intervention de M. Pierre CHAUMIÉ, auteur d'une proposition de loi ayant un objet analogue, le renvoi de la discussion à jeudi prochain est décidé.

La séance est suspendue à 15 h. 25. Elle reprendra à 16 heures.

Ratification des accords franco-suisse...

La séance est reprise à 16 h. 10. M. Paul Reynaud a pris place à côté de M. Gentin au banc des ministres.

Le délai réglementaire étant expiré, le Sénat aborde la discussion du projet de loi voté par la Chambre portant approbation de la convention franco-suisse signée à Paris le 13 octobre 1937 en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs.

Le projet es tadopté à mains levées à l'unanimité.

...et franco-siamois

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation :

a) Du traité d'amitié de commerce et de navigation conclu à Bangkok, le 7 décembre 1937, entre la France et le Siam, ainsi que du protocole signé le même jour ;

b) De l'arrangement commercial et douanier entre la France et le Siam concernant l'Indochine signé à Bangkok, le 9 décembre 1937.

M. René Renoult, rapporteur de la commission des affaires étrangères, rappelle les circonstances dans lesquelles ont été négociés et conclus les instruments diplomatiques que le projet de loi en discussion a pour objet de ratifier.

M. Jean BOSC donne, au nom de la commission des douanes, un avis favorable, après que M. Fernand GENTIN lui a fourni des apaisements au sujet de la protection des intérêts du commerce français.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité.

Le Sénat se renvoie à demain, 15 h., pour la proclamation de la commission des finances qui vient d'être renouvelée conformément aux propositions des groupes.

La séance est levée à 16 h. 45.

A la Commission Sénatoriale de l'Enseignement

La commission sénatoriale de l'enseignement s'est réunie sous la présidence de M. Jossot. Elle a entendu un exposé de son président sur le décret du 27 septembre 1936 sur l'âge de la retraite.

La commission a estimé que ce texte devrait être mis en harmonie avec la loi du 1 6août 1936 et que, d'autre part, il était indispensable de proroger l'article VI dudit décret en ce qui concerne les professeurs de l'enseignement supérieur.

M. Labrousse a été chargé de rapporter la proposition de loi de M. Portman sur l'entrée des étudiants dans les facultés de médecine.

M. Aimé Berthod a donné quelques indications sur l'état de la réforme de l'enseignement.

M. Léon Bérard a élevé certaines critiques sur la classe d'orientation et sur la coordination des enseignements du second degré.

Enfin, une discussion s'est ouverte au sujet de l'attitude de certains membres du corps enseignant lors de la grève générale du 30 novembre et sur la nécessité de modifier les lois existantes en ce qui concerne les droits de l'administration vis-à-vis du personnel.

Un projet de loi en faveur de la suppression de la contrainte par corps

Paris, 15. — M. Jean Odin, sénateur de la Gironde, a déposé sur le bureau de la Haute Assemblée une proposition de loi tendant à la suppression de la contrainte par corps en matière criminelle, correctionnelle et de simple police.

La proposition prévoit aussi la suppression de cette mesure coercitive en matière forestière et de pêche fluviale.

LE VOYAGE A LONDRES AU PRINTEMPS PROCHAIN DE M. ET Mme LEBRUN

Londres, 15. — La cour du Conseil municipal de la Cité a décidé que, lors de la visite à Londres, au printemps prochain, M. et Mme Lebrun seront les hôtes à déjeuner du lord-maire et de la corporation de Londres. Une adresse de bienvenue contenue dans un coffret d'or sera présentée au chef de l'Etat français. Lord Wakefield, principal membre du Conseil municipal, a déclaré que de telles visites n'étaient pas de pures formalités mais qu'elles étaient le symbole de la solide amitié unissant les deux pays.

LES TROUBLES DE PALESTINE

Le commandement des rebelles publie un arrêt de mort pris contre 8 arabes

Jaffa, 15. — A la suite de son manifeste d'hier menaçant de la peine capitale les auteurs d'actes de brigandage, le commandement des rebelles a publié, ce matin, un arrêt de mort pris contre huit Arabes, coupables du pillage de la maison d'un notable à Jaffa.

L'assassinat du Cheik Mahmoud el Ansari

Jérusalem, 15. — Le cheik Mahmoud El Ansari, tué aujourd'hui par un Arabe inconnu, était le curateur de la mosquée d'Omar, membre du parti modéré opposé à celui du grand Mufti. Il avait été déjà l'objet de trois tentatives d'assassinat. Plusieurs de ses parents étaient déjà tombés sous les coups des terroristes.

Un détachement anglais est tombé dans une embuscade

Jérusalem, 15. — Un détachement militaire anglais. tombé dans une embuscade sur la route de Naplouse à Tulkarem, a eu un sous-officier tué, un autre et un soldat blessés.

Le complot de Bagdad

Un ancien député et un avocat ont été arrêtés

Bagdad, 15 — Deux nouvelles arrestations ont été opérées, dans la matinée, dans l'affaire du complot contre la sûreté de l'Etat. Les nouveaux détenus sont l'ancien député Saadek Haba et l'avocat Hussein Ali Yassin. Plusieurs autres personnes arrêtées ont été relâchées après interrogatoire.

Importante séance publique à l'Académie française

Paris, 15. — L'Académie française tient aujourd'hui sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. André Bellessort.

Concours littéraires

Le «secrétaire perpétuel, M. Georges Goyau, présente d'abord le rapport sur les lauréats des concours littéraires. Il fait l'éloge du puissant romancier normand Jean de la Varande, Grand Prix du roman et de littérature, auteur de « Nez de cuir », de « Centaure de Dieu », de « Nanants du roi ». etc. Il fait l'éloge funèbre du poète bucolique Francis-James, auteur de l' « Angelus de l'aube et l'Angelus du soir », des « Georgiques chrétiennes », etc.

Trois mille francs sont attribués à M. Louis Marin, député, ancien ministre, pour l'œuvre d'éducation politique et sociale que poursuivent les trois volumes où il a recueilli d'éloquents articles.

« A son école, nous apprenons et mesurons, dit M. Goyau, l'étendue de nos devoirs envers cette créancière de nos bonnes volontés : la France ».

Prix de vertu

M. André Bellessort présente le rapport traditionnel sur les prix de vertu. Il fait l'éloge de la Jeunesse ouvrière chrétienne et conclut : « A côté des vieilles vertus de notre nation, ces anciens bijoux de famille que, chaque année, nous ramenons un instant à la lumière, y a-t-il là un avenir, un art nouveau, une promesse de rénovation ? »

A BERLIN, LE DOCTEUR GOEBBELS MAGNIFIE L'ŒUVRE DU NATIONAL-SOCIALISME

Berlin, 15. — A l'occasion de l'achèvement du 3.000e kilomètre des autostrades, le gouvernement du Reich avait invité plusieurs milliers d'ouvriers à une fête solennelle à Berlin.

Le docteur Gœbbels a prononcé un discours où il a signalé l'importance de l'œuvre sociale du régime national-socialiste.

Il a rappelé que le peuple allemand disposait d'un espace beaucoup plus restreint que celui des autres peuples, notamment de ceux qui possèdent des colonies.

Il a repris la formule du « peuple sans espace » déclarant, en outre, que la solution du problème social était rendue plus difficile par l'exiguïté du sol allemand. Si nous n'avons pas un espace plus grand, a-t-il déclaré en substance, du moins le national-socialisme n'a-t-il pas amoindri cet espace, mais l'a au contraire augmenté. Cependant, cela ne suffit pas encore pour assurer la subsistance du peuple allemand.

M. Gœbbels affirme que si le régime national-socialiste a pu bâtir des autostrades, c'est parce qu'il ne se contentait pas comme les gouvernements innombrables qui l'ont précédé de programmes théoriques mais qu'il savait faire des réalisations. Les autostrades sont précisément une de ces réalisations.

Le ministre de la propagande a rappelé que la tâche de la construction des autostrades a été rendue plus difficile, cette année, en raison de la nécessité de construire le plus rapidement possible les fortifications à la frontière de l'Ouest.

Il a fait luire aux yeux des ouvriers l'espoir qu'un jour, quand les voitures populaires seront construites, ils pourront se servir eux aussi de ces autostrades construites par leurs mains.

Il a évoqué ensuite les succès de politique extérieure et intérieure de l'année 1938, année qu'il nomme « l'année bénie national-socialiste ». Il a terminé par un « Sieg Heil » en l'honneur du Führer.

UNE FILLETTE EST TUÉE PAR UN TRAIN A FONTAINE-SUR-SOMME

Ce soir, au passage à niveau de Fontaine-sur-Somme, un enfant de 7 ans, la petite Monique Leclercq, fille de la garde-barrière, avait franchi le portillon sans s'assurer que la voie était libre, lorsqu'un rapide survint et la happa. La pauvre enfant, dont le cadavre a été retrouvé complètement broyé, avait été tuée sur le coup.

LE DRAME DE BONSECOURS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Mercredi, Dossogne vint de nouveau à Bonsecours se rendit dans plusieurs cafés et rencontra sa femme à qui il parla sans, cependant, laisser apparaître qu'il était sur le point de commettre un crime.

Le drame

Ce jeudi matin, vers 7 h., passant Grande-Rue, il vit son épouse occupée à nettoyer le trottoir du magasin de sa patronne. Subitement, il s'élança sur elle et lui tira à bout portant un coup de revolver dans la tête. Affolée, elle se réfugia dans le magasin où le meurtrier la poursuivit et lui tira un second coup de revolver. Son coup fait et croyant avoir tué sa femme, Dossogne s'enfuit par le sentier longant le couvent des Bernardines où il se tira une balle de revolver dans la tempe droite. C'est là que le jardinier du couvent le découvrit, râlant, quelques instants *plus tard*. La balle, entrée par la tempe droite, était sortie par la tempe gauche, ouvrant la boite crânienne, d'où la matière s'échappait. Le jardinier prévint la gendarmerie et le bourgmestre de la *commune* fit ouvrir, immédiatement, une enquête.

L'état de la victime

Le maréchal des logis de gendarmerie Pire et le garde champêtre Liégeois, accompagnés du docteur Amilia, se rendirent chez Mme Pourcelet où la victime, qui pouvait encore se soutenir, avait pu, elle-même, se mettre au lit. Le praticien constata que la première balle s'était écrasée sur l'oceiput et que la seconde était entrée par la tempe gauche et sortie par la bouche. Après avoir reçu les premiers soins, Oliva Bolly fut transportée à l'hôpital civil de Tournai, où son état a été jugé très sérieux, mais nullement désespéré.

Quant au meurtrier, il décéda après avoir râlé pendant plus d'une heure. Son corps a été déposé à la morgue communale. Le Parquet de Tournai, prévenu, n'a pas eu à intervenir, l'action judiciaire étant éteinte par la mort du coupable.

L'ACQUITTEMENT D'UN ANCIEN COMMERÇANT D'HARNES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le comptoir d'épicerie s'était transformé en une maison d'alimentation générale prospère et Buquet accusait, en fin d'année, un chiffre d'affaires de 600.000 francs.

Brusquement, au cours de l'été 1937, Buquet cessait de faire face à ses engagements et déposait son bilan le 25 août 1937.

L'inventaire fit apparaître un actif de 25.000 fr., contre du déficit de 140.000 fr.

M. le conseiller Bedel rappelle que Buquet se livra au carambouillage ; il acheta pour environ 60.000 fr. de marchandises à terme, qu'il n'a jamais payées bien qu'il les ait vendues au comptant.

Buquet a détourné quelques meubles et des marchandises qu'il a expédiés à sa femme, à Paris, sous le nom d'un certain M. Jaillet.

Pas de chance !

Buquet n'a jamais contesté les faits ; mais il dit qu'il a remboursé 40.000 fr. à deux amis qui les lui avaient prêtés, et dont il ne veut pas dire le nom. Le reste de l'argent a été dépensé pour sa femme, qui a été 3 ans malade et qui est allée à Vichy, puis à Paris.

BUQUET. — C'est de là qu'est venu tout le mal !

LE PRESIDENT. — C'est, en effet, l'opinion de tous vos anciens voisins.

On a l'impression que Buquet est un malheureux qui a été frappé par la malchance. Il répond difficilement aux questions que lui pose M. le président Bedel et on sent qu'il a dû souffrir. Il fait comprendre quand même qu'après le départ de sa femme, il a été démoralisé.

Actuellement, Buquet est à **Vincennes** où il a repris un commerce sous le nom de son employé et où il travaille avec son fils.

Avant l'audition des témoins, son défenseur essaye de lui faire expliquer les pertes d'argent subies par le contingentement des cafés ; mais les sanglots le prennent à la gorge et Buquet ne peut plus rien dire.

Les témoins

On entend d'abord M. Legrain, un fournisseur de Lille, qui avait livré 28.000 fr. de marchandises et qui n'étant pas payé porta plainte. Ce fut d'ailleurs ce qui déclencha l'affaire.

Passent ensuite : le syndic liquidateur; puis M. Jaillet, de **Paris**, et plusieurs autres témoins qui n'apportent aucun élément nouveau.

LE VERDICT

Après réquisitoire de M. Petit et plaidoirie de Me Martel, les jurés se retirent pour délibérer.

Victor Buquet est acquitté.

AUJOURD'HUI VENDREDI

C'est encore une affaire de mœurs que les jurés du Pas-de-Calais auront à juger aujourd'hui à huis clos.

L'accusé est un manœuvre de **Rouvroy**, Tadeusz Badura, âgé de 17 ans.

M. Petit, substitut, occupera le siège du Ministère Public.

Le défenseur est Me Tiry.

Marcel CHAUMETTE.

L'ÉLECTION DE LA REINE DE BEAUTÉ DU NORD A VALENCIENNES

L'appel lancé par les dirigeants de la commune libre de Valenciennes est en marge d'obtenir un succès sans précédent.

Déjà 28 concurrentes des régions du **Nord**, **Somme**, **Pas-de-Calais**, **Aisne** et **Ardennes** se sont faites inscrire, aussi la tâche du Jury sera-t-elle ingrate pour la désignation de « Miss Nord 1939 ».

Comme chaque année, le diadème de la reine sera offert par le « Réveil du Nord » et il sera remis par M. Fredéric Lagrange, chef des services d'information.

D'autre part, toutes les reines élues en 1938 se feront un devoir de venir le soir, présider le grand bal des Reines.

Les jeunes filles qui désirent se faire inscrire pour l'élection de la Reine du Nord, doivent adresser au secrétariat général, 23, avenue du Commerce, un certificat de bonne vie et mœurs (pièce indispensable pour concourir), en retour étant donné le peu de temps qui reste encore, elle recevront leur carte d'admission et d'entrée gratuite aux bals.

L'élection est prévue pour 15 h. 30, le 18 décembre, dans les Salons de l'ex-paquebot « Savoy », rue Derrière la Tour, place d'Armes.

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

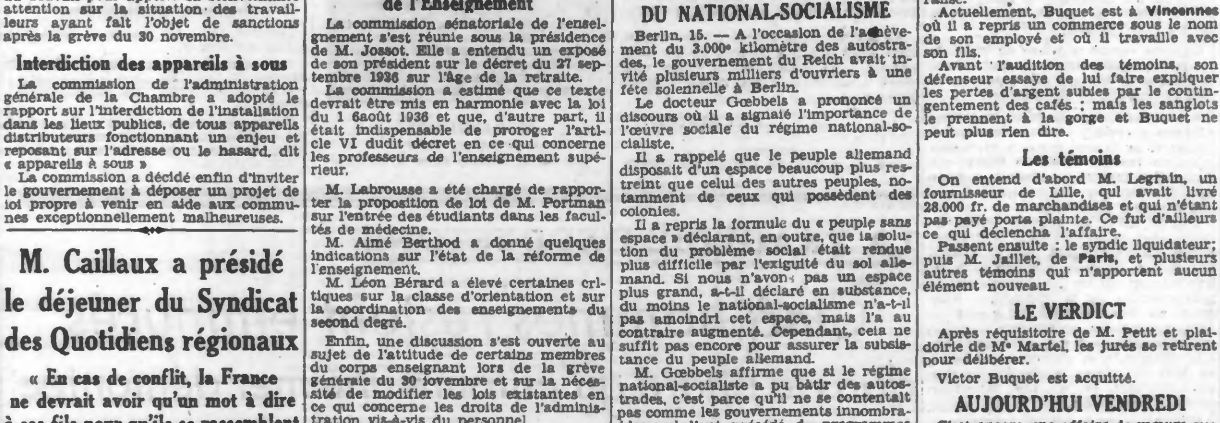

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 16 décembre : Soleil : Lever, 7 h. 40 ; coucher, 15 h. 53 : Lune : Lever, 2 h. 06 ; coucher, 12 h. 45.

Aujourd'hui : Sainte Adelaïde. ; Demain : Sainte Olympe.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 15 décembre, à 17 h. 45 : Baromètre : 762 mm. 2 ; baisse depuis la veille, à 17 h. 45 : 0 mm. 3 ; Thermomètre : Fronde : 6.1 ; Minima : 6.2 ; Maxima : 8.9 ; Etat hygrométrique : 94 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 45 : Néant ; Direction du vent : Secteur Sud ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Cachée par le temps couvert ; Etat du ciel : bouché ; Prévisions pour aujourd'hui : Très frais ; brumeux.

JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

Stupéfiante constatation

Il est incontestable que depuis quelques années des progrès sensibles ont été réalisés au point de vue locomotion. Une famille au grand complet confortablement installée dans une puissante automobile conduite avec rapidité mais sans imprudence exagérée peut aujourd'hui relier Paris à la Côte d'Azur dans la même journée. Par la voie de l'air, c'est bien autre chose ! Cinq voyageurs n'ont-ils pas tout récemment fait le tour du monde en avion, à travers trois continents, en moins de quatre jours ?

Nous restons perplexes, par contre, en songeant que sur notre planète voisinent deux immenses pays, les plus peuplés du globe, qui ne sont pas encore reliés par voie ferrée, et ne le seront sans doute jamais, de sorte que 800 millions d'individus ne peuvent se rendre les uns chez les autres directement par chemin de fer.

De quels pays s'agit-il ?

Vous trouverez la réponse plus loin

LA FIN TRAGIQUE D'UN POSTIER LILLOIS

Nous avons parlé à diverses reprises de la fin tragique du courrier-convoyeur des P. T. T., M. Emile Saison, demeurant [illegible]ndré-lez-Lille, qui, ainsi que l'on sait, décéda à la suite de coups reçus dans la soirée du 3 décembre.

Il convient de préciser à ce sujet, que c'est en vertu d'une commission rogatoire adressée le 10 décembre, c'est-à-dire, dès qu'il fut saisi de l'affaire, par M. Grosjean, juge d'instruction à Lille, à M. le commissaire central de cette ville, que l'enquête et l'interrogatoire de la personne incriminée eurent lieu.

COUR D'APPEL DE DOUAI

AUDIENCE DU 15 DÉCEMBRE 1938

Les larcins d'un garçon-boucher d'Armentières

Un garçon-boucher, Jules Creton, d'Armentières, volait son patron, M. Deruyter ; avec le produit de ses larcins, il offrait des cadeaux à son amie, une cabaretière d'Houplines, Raymonde Lannoy, de 20 ans son aînée.

Le tribunal de Lille condamna les deux prévenus à quatre mois de prison et accorda le sursis au jeune homme ; quatre mille francs de dommages-intérêts furent alloués au commerçant victime des agissements des deux complices.

Le jugement de Lille est confirmé ; toutefois, les dommages-intérêts sont ramenés à 2.000 francs.

Filouterie d'auberge à Lille

Après avoir fait un excellent repas, dans un restaurant de la place de la Gare de Lille, Emile Guerlet vit venir l'addition, qui s'élevait à 38 francs. Il avoua alors n'avoir pas le sou.

La Cour a confirmé un jugement du tribunal de Lille le condamnant à six mois de prison.

Le Roubaisien expulsé est-il français

Pour infraction à un arrêté d'expulsion, Théodore Beaurain fut condamné, par le tribunal de Lille, à six mois de prison.

Ce personnage, né à Roubaix de parents belges, soutient qu'il est Français.

M. l'avocat général Dejean de la Batie reconnait que sa situation n'est pas claire, mais il le croit Belge, car il a opté pour cette nationalité pendant la guerre. Après la plaidoirie de Me Phalempin, la Cour ordonne un supplément d'enquête, confié au conseiller Lenglart, et la mise en liberté provisoire du prévenu.

Le Polonais joua du revolver à Denain

Après avoir quitté le café Marcel, rue de Lourches, à Denain, Stéphane Miskienski blessa d'un coup de revolver M. Taverne.

Le Polonais fut condamné à deux mois de prison par le tribunal de Valenciennes. La Cour a confirmé ce jugement, avec non-imputation de la prison préventive.

La fraude à Bailleul

M. Jean Sonneville, de Bailleul, fut condamné à 15 jours de prison et à 500 francs d'amende par le tribunal d'Hazebrouck.

Les douaniers affirmèrent qu'il avait, la nuit, rentré d utabac belge chez lui, mais la perquisition, qui fut faite à l'aube, n'amena que la découverte de cendres qui n'étaient pas d'herbe à Nicot. C'est ce que le prévenu et son défenseur mirent en évidence à l'audience.

Le jugement a été confirmé.

Le tabac belge à Toufflers

Arrivant de La Festingue avec du tabac belge, Henri Deraoze fut arrêté à Toufflers.

Le tribunal de Lille le condamna à deux mois de prison et à 825 francs d'amende.

Cette décision est confirmée avec non-imputation de la prison préventive.